

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT

## États généraux de la mobilité des apprentis

Le Cnam accueille les 16 et 17 septembre les États généraux de la mobilité des apprentis (EGMA). Plusieurs temps forts sont prévus, en particulier l'intervention très attendue d'Emmanuel Macron, président de la République, ainsi que la signature d'un manifeste consacrant les engagements pour une Europe de l'apprentissage. Précisions sur les grands enjeux de cette petite révolution dans la formation professionnelle.

Interventions, tables rondes, carrefours d'idées... et mobilisation au plus haut sommet de l'État : ces deux jours doivent permettre aux acteurs de la mobilité des apprentis en Europe de confronter et réunir idées et expériences afin de donner un nouvel élan à cette entreprise.

Tout ceci doit se faire autour des 4 axes principaux suivants :

- Effectuer un état des lieux de la mobilité actuelle des apprentis en France et en Europe ;
- Éclairer les politiques publiques en matière de mobilité des apprentis, en s'appuyant sur l'avis des acteurs du terrain ;
- Mettre autour de la table les décideurs politiques et les acteurs du terrain en France et en Europe ;
- Sensibiliser à la création d'un espace européen de l'apprentissage et de la formation professionnelle.

Pour bien comprendre les enjeux de ces États généraux, rappelons d'abord **les grands principes d'Erasmus+**, petit frère d'Erasmus. Il s'agit d'un **programme européen d'échange d'étudiants (et d'enseignants) entre les universités, les grandes écoles et les établissements d'enseignement à l'échelle du continent**, y compris avec des pays non membres de l'Union européenne. 500 000 Français partent chaque année à l'étranger, mais seulement 7 000 sont issus de l'apprentissage. On est donc loin du compte. L'idée est donc que cela change, pour que chaque jeune puisse profiter d'une pratique à l'étranger. **Il faut à présent faire savoir au plus grand nombre d'entre eux (les apprentis) qu'ils bénéficient des mêmes droits que les étudiants des universités.**

### **+ Entretien avec Anne Bonnefoy, directrice du CFA du Cnam, sur l'état de la mobilité des apprentis aujourd'hui sur le continent européen**

**Les États généraux de la mobilité des apprentis en Europe se déroulent les 16 et 17 septembre au Cnam. Pour commencer, comment pourrait-on définir cette mobilité ? Quels principes renferme cette notion ?**

La mobilité des apprentis est la possibilité qui leur est donnée de partir à l'étranger. Je n'utilise pas le terme « voyager », car le voyage revêt une connotation d'agrément que n'a pas la mobilité des apprentis. En effet, les apprentis partent à l'étranger dans un processus pédagogique et non pas touristique.

**Si l'on faisait un premier état des lieux de la situation actuelle, qu'en diriez-vous ?**

Tout le monde s'accorde à dire que la mobilité d'un apprenti est très importante dans son parcours. Cependant, elle est trop peu mise en place dans les CFA. Ce n'est pas de la mauvaise volonté de la part des acteurs de terrain, mais il existe beaucoup de freins à cette mobilité : institutionnels, administratifs, économiques et culturels. Le statut hybride des apprentis, c'est-à-dire mi-salarié mi-étudiant, implique que la mobilité doit nécessairement se coordonner à plusieurs. Son organisation est plus complexe qu'une mobilité d'étudiant classique, car elle doit répondre à des contraintes d'emploi du temps (le temps de la mobilité est du temps en moins sur la présence en entreprise, par exemple), de juridiction, notamment dans le droit du travail, de rémunération, aussi. Bref, la mobilité d'un apprenti condamne chaque acteur à « bouger » ensemble pour éviter toute dissonance.

## **Que faut-il faire pour améliorer cette mobilité afin de rattraper le retard par rapport aux étudiants traditionnels ? Quelles sont les forces de terrain à mobiliser pour accélérer ce mouvement ?**

Les choses sont en train d'évoluer dans le sens d'un développement de la mobilité des apprentis. Mais il reste encore beaucoup de choses à faire :

### **Comment conserver le statut de l'apprenti ?**

En effet, comment une entreprise peut-elle accepter l'absence plus ou moins longue de son apprenti ? Quand il n'est pas dans son entreprise, il ne lui sert à rien ! La réforme de l'apprentissage oblige les entreprises à suspendre le contrat de travail pendant une mobilité. L'apprenti n'est plus salarié et n'est pas complètement étudiant. Le CFA ne peut pas porter seul la responsabilité d'un jeune à l'étranger sans statut.

### **Comment assurer la continuité pédagogique ?**

Il est nécessaire que les CFA travaillent en étroite collaboration avec les établissements d'enseignement étrangers pour créer des passerelles entre les cours en France et ceux donnés à l'étranger pour que ces savoirs acquis puissent être capitalisés pour l'obtention d'un diplôme. Il ne faut pas pénaliser l'étudiant dans l'obtention de ces crédits.

### **Comment financer une mobilité ?**

Partir à l'étranger a un coût. La plupart des apprentis paie un double logement : celui où se trouve l'école et celui où se trouve son entreprise. Il est difficile d'envisager qu'il paie un 3ème loyer à l'étranger en étant dans l'obligation de garder les deux autres. Il faut assurer le coût lié aux inscriptions. Les CFA ont-ils les moyens de payer les frais d'inscription dans une université étrangère ? Les OPCOS aident à la prise en charge de ces coûts mais, pour l'instant, il n'y a pas d'harmonisation des pratiques et les montants des aides octroyées sont bien trop faibles.

### **Comment continuer à assurer un salaire à l'apprenti ?**

En effet, aujourd'hui le contrat de travail est suspendu en cas de mobilité supérieur à 4 semaines. Qui peut permettre à l'apprenti de subvenir à ses besoins ?

Bref, beaucoup plus de questions que de réponses. Ce qui est sûr, c'est que les forces de terrain à mobiliser sont nombreuses : entreprises, OPCOS, organismes de formation... et surtout les politiques !

## **En quoi la mobilité est un + pour un élève en alternance ? Quels apports pour l'apprenti dans la quête de son cheminement professionnel ?**

Une étude réalisée dans le cadre de Erasmus + montre que la mobilité apporte un renforcement des compétences transversales liées au savoir-être et aux sens des relations humaines : curiosité, confiance en soi, esprit d'équipe, sens des responsabilités, etc. Au-delà du savoir-faire exigé, ce sont des qualités très appréciées et recherchées par les employeurs, car ils favorisent l'intégration et ils participent à l'épanouissement d'un collaborateur au sein d'une entreprise.

Cette ouverture à l'international est une réelle opportunité pour les apprentis d'enrichir leur culture d'entreprise, mais également de sortir de leur zone de confort pour ainsi s'adapter à un nouvel environnement culturel et social. Par exemple, au CFA du Cnam, peu d'entre eux ont déjà eu l'occasion de partir à l'étranger.

Les compétences visées sont nombreuses, parmi lesquelles on peut retenir celles-ci : améliorer ses compétences linguistiques ; enrichir sa pratique professionnelle ; développer des liens interculturels, son autonomie et sa flexibilité ; renforcer les compétences recherchées par les employeurs.

Enfin, à l'inverse, quel est l'intérêt d'une entreprise italienne, par exemple, à accueillir un alternant français qui ne parle pas forcément la langue ? Quelles interactions peut-on attendre entre les deux et pour le bénéfice des deux ?

Les entreprises ont tout à gagner à recevoir des apprentis français par le regard neuf et différent qu'ils pourront leur apporter sur leurs pratiques. Les apprentis étrangers sont emprunts d'une culture différente, et cet accueil du salarié étranger permet de croiser les regards sur une même problématique. De ce croisement de regard naît inévitablement une remise en question des pratiques et un développement des capacités d'innovation. Voir l'autre travailler différemment que soi-même est très inspirant et tout à fait ancré dans une réalité de mondialisation « respectueuse ».

Cet apport différent est encore plus important sur des missions de recherche et de développement, qui souffrent ici comme ailleurs d'une reproduction des profils qui a pour conséquence un appauvrissement de l'innovation. On constate

que les recruteurs embauchent des profils sortant d'écoles desquelles ils sont eux-mêmes sortis... Le clonage des compétences est un frein au renouvellement et à l'innovation. Un apprenti étranger vient d'une école très différente. Il stoppe le cercle vertueux (mais néanmoins fermé !), redynamise la recherche et le développement, donne un nouveau souffle aux pratiques professionnelles de son entreprise d'accueil.

**ÉTATS** ★  
**GÉNÉRAUX**  
DE LA  
**MOBILITÉ** ★  
DES  
**APPRENTIS**

16 & 17 SEPTEMBRE 2021

MFR ifpass ANFA GROUPE IGS GAN EATP IFIATP

16 septembre 2021  
17 septembre 2021

[+ Programme et inscription des Etats généraux de la mobilité des apprentis](#)

## Erasmus +

[Tout savoir sur le programme Erasmus +  
Pour faciliter sa mobilité européenne en tant qu'apprenti](#)

## L'apprentissage au Cnam

[le CFA du Cnam](#)  
[l'École d'ingénieur du Cnam](#)

<https://alternance.cnam.fr/actualites-de-l-alternance/etats-generaux-de-la-mobilite-des-apprentis-1281330.kjsp?RH=12>